formations

LES PLUS LUS

achatpublic.com

DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS

Nicolas CHARREL ▼

★ Mes favoris (0)

Mes messages (0)

ACCUEIL

ACTUALITÉS ∨

CARRIÈRES ✓

MÉTIER ✓

STATISTIQUES ~

DOCUMENTATION

Rechercher Q

15 années d'expériences + 2300 stagiaires formés par an

[Interview] Fin des accords-

29/09/21 07h09

A Mathieu Laugier

28/09/21 07h09

27/09/21 07h09

▲ Mathieu Laugier

🛱 01/10/21 07h10

A Mathieu Laugier

30/09/21 07h09

A Mathieu Laugier

Nicolas Lafay

cadres sans maximum: quelle...

[Au plus près des TA...] Le juge

Faculté de justifier la capacité

financière en s'appuyant sur un...

Etre un bon acheteur, c'est faire

Une concession résiliée sous

l'action de contribuables locaux

preuve d'intelligence...

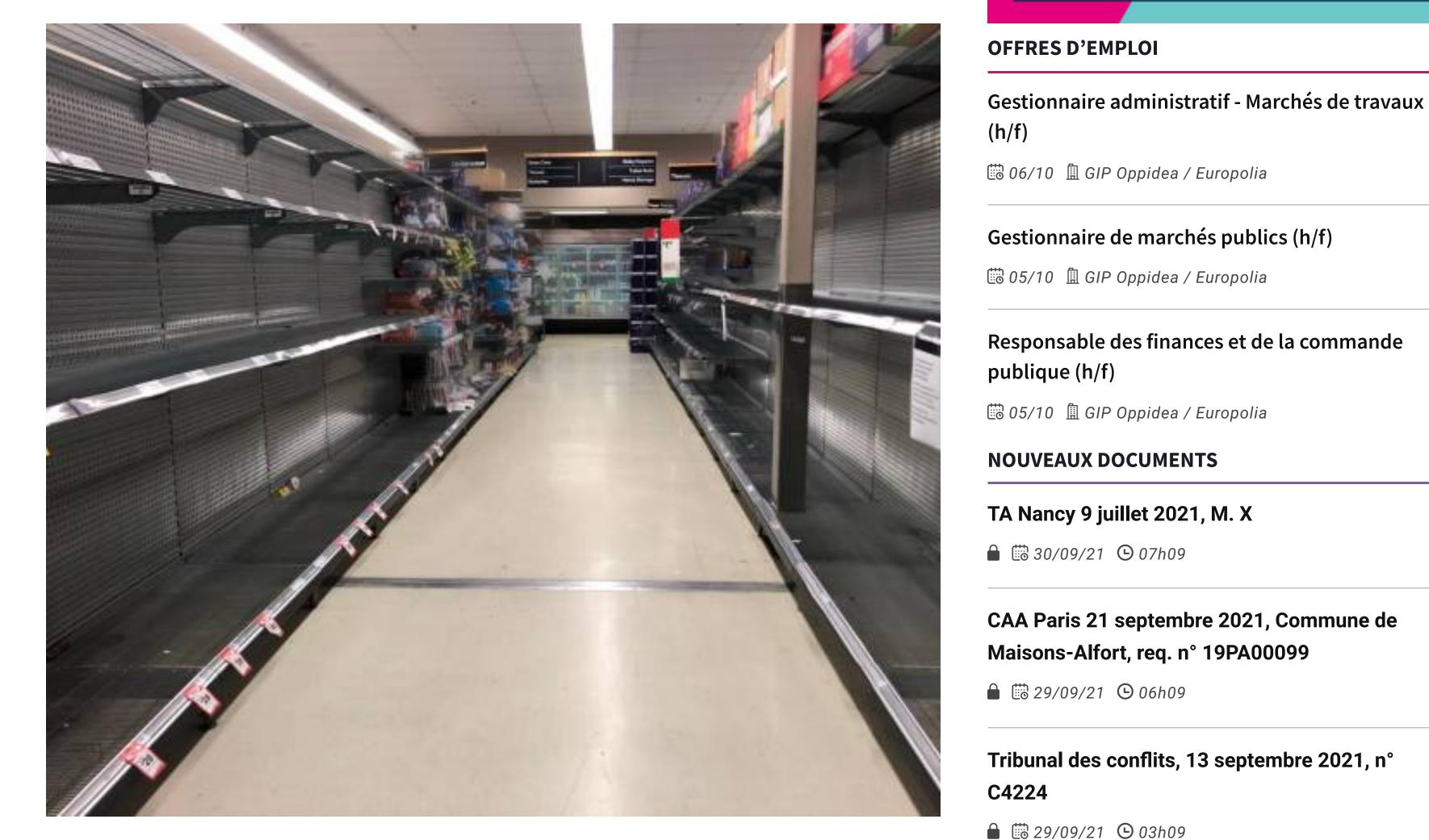
reste inflexible sur ses principes

97% de satisfaction

EN SAVOIR -

Les solutions pour faire face à la pénurie des matières premières dans les marchés de travaux

□ 06/10/21 ▲ Mathieu Laugier Ajouter aux favoris partager: Main a Commentaire La pénurie des matières premières qui touche actuellement l'ensemble des activités économiques est une crise exceptionnelle, multisectorielle et globale. Et elle est loin d'être arrivée à son terme. Les travaux publics ne peuvent pour autant s'arrêter, soit pour des problèmes d'approvisionnement, soit en raison d'une hausse des coûts. Le cabinet Charrel Associés, dans un webinaire, éclaire les acheteurs publics sur les solutions à adopter dans ce contexte compliqué...



Une flambée des prix qui s'élève à 128 % sur le bois de construction ; 112 % pour le PVC ; une explosion de 191 % à l'égard des panneaux OSB ; une aggravation des coûts entre 50 et 70 % concernant les matières premières pour le sol ; plus de 51 %, 57 % et 61 % respectivement pour le cuivre, l'acier et l'aluminium ; un accroissement de 50 % pour les matériaux d'isolation. Sans oublier aussi une hausse des prix (de moindre envergure) sur le carrelage, le plâtre, et la peinture. Par ailleurs, il existe aussi des augmentations dans d'autres domaines, qui touchent notamment le pétrole et ses produits dérivés, et l'électricité.

C'est avec ce constat et ces chiffres, qui décrivent une situation extrêmement tendue sur l'achat de matériaux de base nécessaire à la construction et à la réhabilitation des ouvrages, que le cabinet Charrel Associés ouvre son webinaire, en cette fin septembre, consacré à la pénurie des matières premières sur les marchés de travaux.

Une crise inédite

La crise actuelle est donc multisectorielle et globale. Ce qui la rend exceptionnelle et inédite puisqu'elle n'affecte pas un ou deux secteurs (comme cela se produit fréquemment), mais un ensemble d'activités, insiste Maître Nicolas Charrel. La crise est systémique. Et elle ne serait pas prête de s'achever. Quoi qu'il en soit, les acteurs du BTP doivent faire face, pour l'heure, à des problèmes d'approvisionnement et à une augmentation des coûts. Et par ricochet, cela conduit à des problématiques avec la maitrise d'ouvrage portant sur la prise en charge de ces derniers, sur le respect des délais d'exécution, voire sur la réalisation en soi du projet.

Il est essentiel que les parties ne soient pas arc-boutées sur leurs positions, et qu'elles coopèrent pour trouver des solutions

Il est essentiel que les parties ne soient pas arc-boutées sur leurs positions, et qu'elles coopèrent pour trouver des solutions. Relancer un marché de substitution au frais et risque peut ne pas être opportun si d'autres entreprises sont dans une situation aussi difficile que l'est le titulaire. Quant à un abandon du projet, à la suite d'une résiliation pour motif d'intérêt général, celle-ci a un coût financier aussi bien pour le maître d'ouvrage que les cocontractants. Et un préjudice en termes d'image pour les parties.

La théorie de l'imprévision : peu adaptée

Une indemnisation du cocontractant sur le fondement de la théorie de l'imprévision peut être une solution. Il ressort de l'article L. 6 du code de la commande publique (CCP) que : « Lorsque survient un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité ». Toutefois, M^e Nicolas Charrel soulève plusieurs bémols, quant à l'application de cette règle aux chantiers qui seraient impactés par la crise, à propos de la reconnaissance d'un bouleversement de l'équilibre du contrat. D'abord, c'est une appréciation subjective. A la lecture de la jurisprudence, un titulaire ne peut invoquer un simple manque à gagner (CE 25 novembre 1921, Compagnie générale des automobiles postales). Et la disparition totale de son bénéfice ne suffit pas toujours à invoquer une indemnisation à l'appui de cette théorie (CE 4 octobre 1961, Entreprise Charlet), précise M^e Ariane Bardoux.

De surcroît, le titulaire d'un marché peut être confronté, au vue des circonstances, à des difficultés semblables sur d'autres opérations qu'il gère, pour lesquelles les conséquences de la crise peuvent ne pas être considérées comme bouleversant l'économie générale du contrat au regard de chaque chantier. Alors que dans une approche globale, l'opérateur se trouve confronté à de réelles difficultés pouvant le conduire au dépôt de bilan, relève M^e Nicolas Charrel.

L'allongement des délais d'exécution : une solution discutable

Comme le rappel M^e Ariane Bardoux, il est possible de procéder à un allongement des délais d'exécution sans avenant, par un ordre de service, en cas de difficulté imprévues au cours de l'exécution des travaux (article 19.2.2 CCAG travaux 2009 - article 18.2.2 CCAG Travaux 2021). Néanmoins, le pouvoir adjudicateur doit s'assurer que cette prolongation soit conforme au CCP. Et qu'elle ne soit pas une modification substantielle. Cela peut l'être d'autant plus si lors de la passation, l'acheteur avait départagé les candidats sur un critère d'attribution portant justement sur le délai d'exécution, souligne M^e Nicolas Charrel.

Par ailleurs, les titulaires peuvent être tentés aussi d'invoquer une modification unilatérale afin d'obtenir une augmentation du prix, si l'accroissement des délais a entrainé une hausse des coûts fixes (installation de chantiers, encadrement...).

La modification du projet, une réflexion à mener

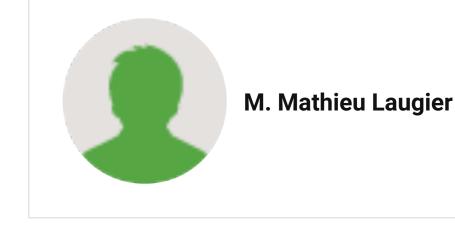
La modification du projet serait la solution existante la plus intéressante, à entendre les avocats, si cela est possible techniquement et opérationnellement. Les parties peuvent s'entendre afin de revoir certaines spécifications techniques afin de mener l'opération à bien, si elle ne peut l'être due et au regard des effets de cette crise des matières premières. « *Un marché* peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque [...] les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues » (CCP, art. L. 2194-1).

Enfin, M^e Nicolas Charrel invite le Gouvernement à adopter des mesures, au titre du régime issu de la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (ASAP) relative aux circonstances exceptionnelles, afin de faciliter les démarches des parties...

A relire sur achatpublic.info:

- Pénurie de matières premières : appel à la solidarité entre maîtres d'œuvre et sous-traitants
- Pénurie des matières premières et flambée des prix : le Gouvernement annonce qu'il veillera aux abus • Commande publique et pénurie de matériaux et envolée des prix : la doctrine en 3 points de l'Etat
- Difficultés d'approvisionnement et hausses de prix : les précisions et recommandations de la DAJ • Pénurie de matériaux : la FFB en appelle à la théorie de l'imprévision

à propos de l'auteur



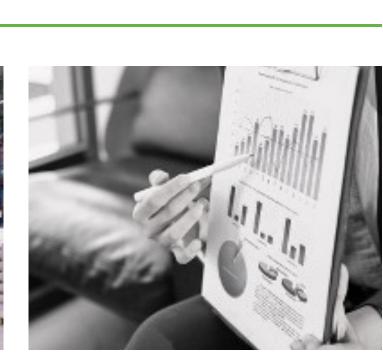
SUR LE MÊME SUJET



[TRIBUNE]: "HAUSSE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET AGILITÉ **CONTRACTUELLE: ON** FRAPPE UNE NOUVELLE FOIS À LA PORTE DE L'ACHETEUR" □ 17/06/21 Laurent Lequilliec



APPROVISIONNEMENTS: "ENCORE UNE FOIS, C'EST LE BON SENS QUI PRIME" 🛱 21/01/21 💄 François Antoniolli



PROGRÈS DANS UN MARCHÉ **PUBLIC, UN OUTIL AU SERVICE DE LA** PERFORMANCE DE L'ACHAT" © 25/02/21 ▲ Laurent Lequilliec

[TRIBUNE] "LE PLAN DE

Commentaire

Il n'y a actuellement aucun commentaire. **Commenter cet article**

MESSAGE*

ENVOYER



ACTUALITÉS Info du jour Brèves Editos Tribune L'Europe Jurisprudence

Dossiers

CARRIÈRE Offres d'emploi CVthèque Annuaire Associations Annuaire des diplômes Formations

MÉTIER Sourcing Panorama

DOCUMENTATION Textes officiels

MON COMPTE Recherche Mon compte Nos newsletters

Contacts

Société

Publicité

RGPD